

MAIRIE DE MAZÈRES  
CS 87073  
Rue de l'Hôtel de Ville  
09270 MAZÈRES



Le 05 aout 2026

**Décision N°2026/017**

**AVENANT N°1  
MARCHE DE TRAVAUX DE CONFORTEMENT D'UN  
TALUS EN RIVE GAUCHE DE L'HERS AU DROIT DE LA  
RUE CASTELLANE**

Vu les dispositions de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales permettant au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Vu la délibération 2026 3 3 du 22 mars 2026 donnant délégation du conseil municipal au maire et notamment son alinéa 4 portant délégation dans le domaine suivant :

*« 4 – De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, »*

Vu la décision 2026 007 du 26 mai 2026 attribuant le marché de travaux de confortement d'un talus en rive gauche de l'Hers au droit de la rue Castellane à la société VERSANT TRAVAUX SPECIAUX (VTS),

Vu la proposition faite par la société VERSANT TRAVAUX SPECIAUX (VTS),

**Le Maire,**

**Décide :**

**1- de conclure,**

L'avenant N° 1 ci-après détaillé :

|                                 |                    |
|---------------------------------|--------------------|
| <b>Montant marché initial :</b> | <b>89 990 € HT</b> |
| <b>Montant avenant 1 :</b>      | <b>6 700 € HT</b>  |

**Nouveau montant du marché : 96 690 € HT soit 116 028 € TTC**

**2- et de signer l'avenant correspondant et les pièces y afférents.**

Le Maire,

Louis MARETTE

